

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	13
Date de convocation		
Lundi 31 mars 2025		

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril à 20 heures

**Le Conseil Municipal de la commune de
LOMBEZ**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie, sous la présidence de
M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Marie-Thérèse CAILLE, Pierre GUICHERD, Eric DAUBRIAC, Bernard ANÉ, Josette ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Vanessa BUSQUET, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absents ayant donné une procuration : Cédric PIMOUNET à Jean-Pierre COT, Corinne GOMEZ à Chantal VEGA, Stéphane BOUCHARD à Pierre GUICHERD, Joël PELLIS à Christine BEYRIA, Michaël BOUTINES à Jean-Pierre DESPAX.

Absents : Martine RUIZ TAUSTE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DESPAX.

Délibération n°2025-14

Objet : Vote des subventions 2025 aux associations

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le montant des subventions allouées est le résultat d'un travail d'analyse réalisé à partir des dossiers rendus par les associations et des échanges directs sur les projets qu'ils souhaitent développer à moyen terme sur l'année 2025.

M le Maire a demandé aux élus intéressés de quitter la salle lorsqu'ils occupaient des postes dans certaines associations. Le quorum était toujours respecté.

Ainsi Mmes BEYRIA, VEGA, PATRIARCA et CAILLE ont quitté la salle pour la subvention à la Maison des Ecritures,

Mmes CAILLE et VEGA ont quitté la salle pour la subvention à Lombez Culture,

Mmes BEYRIA et CAILLE ont quitté la salle pour la subvention à Amis des Orgues

MM ANE et GUICHERD ayant procuration de M. BOUCHARD ont quitté la salle pour la subvention au Comité des Fêtes Festy Lombez,

M. COT ayant procuration de M. PIMOUNET, a quitté la salle pour la subvention de l'Amicale des Pompiers,

MM DAUBRIAC et GUICHERD ont quitté la salle pour la subvention du LSC Rugby,

Mme BEYRIA a quitté la salle pour la subvention Association Vivre toujours,

Mme SURAN a quitté la salle pour la subvention Ecole de musique du Saves.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité, des membres présents lors du vote de chaque subvention, décide :
- d'attribuer les sommes suivantes aux associations ci-après :

6574 Détail des subventions aux associations

ASSOCIATION	BP 2025
Culturelle	
ACACIA	500,00 €
Amis des Orgues	1 000,00 €
ALCAL chant Lyrique	500,00 €
Collectif Lombez culture 1	5 500,00 €
Collectif Lombez culture 2 Exceptionnelle	1 500,00 €
Village en poésie reversement DRAC 2024	3 000,00 €
Ecole de musique du Saves	10 000,00 €
Maison des écritures	5 500,00 €
Animation / Loisirs	
Amicale des sapeurs-pompiers	3 500,00 €
Chasse Diane Lombézienne	200,00 €
Chasse - subvention excep local	500,00 €
FestyLombez	20 000,00 €
Lombez Animation Manifestation	1 000,00 €
Sportive	
Club Pétanque Lombez Samatan	200,00 €
HBCLS	4 200,00 €
Hockey Club	300,00 €
Les Archers de la Save	300,00 €
LLM	800,00 €
LOFC Football	3 000,00 €
LSC Rugby	12 000,00 €
LSC Rugby provision	2 000,00 €
Tennis Club de la Save	2 000,00 €
Caritative	
Amicale donneurs de sang du Savès	100,00 €
Association Protection Civiles	200,00 €
Vivre Toujours	300,00 €
Subvention excep	300,00 €
Croix Rouge	800,00 €
FNACA/Anciens combattants	230,00 €
FNATH sud	100,00 €
réserve gang des matous	3 470,00 €
	83 000,00 €



- **Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2025.**

Le Maire, Jean-Pierre COT

Certifié exécutoire reçu en Préfecture	
Affiché le	

